



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية تيزي وزو



Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Tizi Ouzou

Siège social avenue ABANE Ramdane Tizi-Ouzou

- NIF : 001215004877603

- NIS : 001215010033862

- Code d'activité : 4110

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 53 et 56 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de Tizi-Ouzou, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2026 paru dans les quotidiens nationaux :

- El Hayat El Arabiya du 03/02/2026
- الشاهد du 03/02/2026
- BOMOP N°2005 semaine du 08 au 14/02/2026

Relatif à la réalisation des travaux en TCE avec VRD et Commerces du projet cité ci-après.

Qu'a l'issue de l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, les résultats obtenus sont comme suit :

Projet	Attributaire	Montant DA/TTC	Délais (mois)	Note Technique	Obs
100 Logts Promotionnels Aides/ MDN + 24 Logements Promotionnels au Pôle d'excellence, Tizi-Ouzou	ETBPH HANI Abdelhakim NIF 171194301350139	Total: 725 424 307,80 Logements : 677 282 566,53 VRD : 26 689 599,73 Commerces : 21 452 141,54	16 Mois	42,00 pts	L'entreprise Pré qualifiée techniquement et ayant proposé une offre intéressante

N.B : Les soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de l'office de Promotion et de Gestion Immobilière de Tizi-Ouzou, adresse : Rue ABANE Ramdane wilaya de Tizi-Ouzou, dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant les résultats, peut introduire un recours auprès de la Commission des marchés internes de l'OPGI dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.